



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Jeudi 16 Avril 2026 à 18h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 10 Avril 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, ouvre la séance.

Madame Catherine HUPPE, doyenne d'âge, préside l'élection du Président.

Madame Catherine HUPPE, élue Présidente du SIVOS, préside la séance après son élection.

Présents :

Mesdames et Messieurs Catherine HUPPE « Présidente », Sylvie BARBAUX « vice-présidente », Mickaël MOUSSY, Mickaël LOUREIRO et Claire VIOT, délégués titulaires, et Madame Maryline BRUNETEAU, déléguée suppléante.

Absent excusé : Monsieur Adrien VENON remplacé par Madame Maryline BRUNETEAU, déléguée suppléante.

Début de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BARBAUX.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 9 Mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 9 Mars 2026, a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2026-06	Délégations d'attributions accordées par le comité syndical au Président
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

➤ De confier à Madame la Présidente, les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- ↳ 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce dès le 1^{er} euro ;



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



- ↳ 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ↳ 3° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

Les décisions prises par la présidente en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des réunions du comité syndical portant sur les mêmes objets,

Les décisions prises en application de celles-ci peuvent être signées par la vice-présidente agissant par délégation de la Présidente dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

La Présidente doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du comité syndical.

Le comité syndical peut toujours mettre fin à la délégation.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

↳ **POUR : 6**

N°2026-07	Participation financière des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Brinon-sur-Sauldre et de Clémont
-----------	--

Le comité syndical a décidé :

- De fixer la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles publiques de Brinon-sur-Sauldre et de Clémont pour l'année 2026-2027 à :
 - ↳ 250 € par élève pour l'école maternelle de Brinon-sur-Sauldre
 - ↳ 250 € par élève pour l'école élémentaire de Brinon-sur-Sauldre
 - ↳ 250 € par élève pour l'école élémentaire de Clémont.
- De charger Madame la Présidente de signer tout acte relatif à la présente délibération.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

↳ **POUR : 6**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 19h00.

Date d'affichage en mairie : 17 Avril 2026.

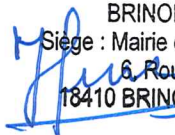
Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 17 Avril 2026.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Présidente de la séance : Mme Catherine HUPPE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance : Mme Sylvie BARBAUX	